

Nouvelle-Écosse (N.-É.) - Des faits, des drapeaux et des symboles

Capitale :

Halifax

Population (estimations pour 2010) :ⁱ

940 744

La devise sur la plaque d'immatriculation :

Canada's Ocean Playground

Drapeau :ⁱⁱ

Par décret de Sa Majesté le roi Georges V le 19 janvier 1929 accordant armoiries et bannières.
(La date où il a été hissé la première fois est inconnue.)



Armoiries :ⁱⁱⁱ

Accordées une première fois en 1625 par le roi Charles 1^{er}; elles furent rétablies par décret de Sa Majesté le roi Georges V le 19 janvier 1929 pour remplacer les armoiries octroyées en mai 1868; dans la gazette le 30 novembre 1929.



La date d'entrée dans la Confédération :^{iv}

En mars 1867, la Nouvelle-Écosse se joint à la Confédération en vertu de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*. Alors qu'on célèbre partout dans la province, à Yarmouth on couvre les édifices de crêpe noire en signe de protestation. Certaines personnes célèbrent l'union, d'autres éprouvent du ressentiment à y être forcé. Les journaux de l'époque reflètent cette diversité de l'opinion publique.

Fleur :

Fleur de mai

En Nouvelle-Écosse, la fleur de mai, aussi connue sous le nom d'épigée rampante (*epigaea repens L*), a été officiellement reconnue en 1901, par une loi provinciale qui déclarait qu'elle était, et avait été depuis les temps immémoriaux, l'emblème de la Nouvelle-Écosse. En 1825, on l'utilisait déjà comme ornement sur la première page du *Nova Scotian*. Au cours du XIX^e siècle, cette fleur figurait sur les boutons d'uniforme des soldats néo-écossais et sur les timbres, en même temps que la rose, le chardon et le trèfle.



Oiseau :

Le balbuzard pêcheur

La Nouvelle-Écosse a fait du balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) son oiseau officiel en vertu d'une loi de la Chambre d'assemblée en 1994. Cet oiseau de proie plus petit que l'aigle, mais plus grand que le faucon se nourrit principalement de poisson. On le voit souvent survoler les océans, les rivières et les lacs. Le balbuzard pêcheur migre vers le sud l'hiver. Les oiseaux plus âgés remontent vers le nord pour se reproduire, tandis que les plus jeunes demeurent dans le sud jusqu'à l'âge adulte.



Arbre :

L'épinette rouge

La Nouvelle-Écosse a adopté l'épinette rouge (*Picea rubens*) comme arbre emblématique en vertu d'une loi adoptée en 1988 par l'Assemblée législative en 1988. Cet arbre, qui a la capacité de survivre dans pratiquement tous les milieux et toutes les conditions, a été choisi pour symboliser la force et la résilience des Néo-Écossais.



ⁱ Statistiques Canada – Estimations démographiques trimestrielles, 2010
<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/100325/t100325a2-fra.htm>

ⁱⁱ Patrimoine canadien – Cérémonial et promotion des symboles canadiens
<http://www.pch.gc.ca/fra/1266350021122/1266306485566>

ⁱⁱⁱ Patrimoine canadien – Cérémonial et promotion des symboles canadiens
<http://www.pch.gc.ca/fra/1266350021122/1266306485566>

^{iv} Bibliothèque et Archives Canada – La Confédération canadienne
<http://www.collectionscanada.gc.ca/confederation/index-f.html>

